Image not found or type unknown

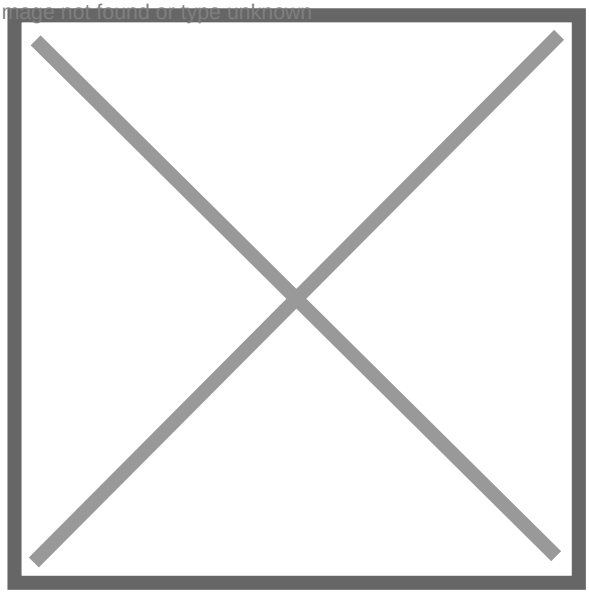

Locataire demande renseignement

Par **antomass**, le **15/11/2014** à **21:38**

Bonjour, voila je suis locataire dans une maison individuelle ou il y a 2 appartements, un au rez de chaussée et l'autre à l'étage. Cela fait 3 ans que nous habitons à l'appartement à l'étage. Au début l'appartement du bas n'était pas louer, mais depuis peu c'est le cas.
Donc les soucis rencontrés :
_ Quand les locataires du bas tire de l'eau chaude, on se retrouve sans eau chaude.
La maison est équipée d'une chaudière qui est commune aux 2 appartements. La chaudière à été changé l'année dernière et depuis que les radiateurs sont en marchent (fonctionnement au gaz) la chaudière ne tient pas la pression et ne fait que s'éteindre (pas d'eau chaude et plus de chauffages) et il nous faut donc attendre le locataire du bas pour remettre en route la chaudière.
Je tiens à préciser que les propriétaires sont de bonnes foi car une personne pour régler la chaudière ainsi qu'un plombier sont passé 3 fois afin de trouver une solution.
J'ai demandé de rencontrer les propriétaires la semaine prochaine afin de trouver une solution durable pour l'hiver.
Donc j'aimerai connaitre les moyens que j'aurai à ma disposition pour faire comprendre à mon propriétaire que nous ne pouvons pas rester dans cette situation. Nous préférons trouver une solution à l'amiable dans un premier temps.
Nous sommes une famille avec 2 enfants en bas age et un déménagement ne pourrai être envisageable dans l’immédiat.
Merci d'avance pour votre aide Antony

Par **goofyto8**, le **16/11/2014** à **15:54**

Votre propriétaire a dans l'immeuble, de deux appartements, qu'il loue, un grave

dysfonctionnement pour le chauffage et la production d'eau chaude;, pour lequel après intervention d'un spécialiste en plomberie, il n'y a pas de solution technique immédiate.
L'occupation du logement du bas rendant quasi inopérant les possibilité de chauffage et de production d'eau chaude pour le logement du haut, en raison d'une chaudière commune probablement de puissance insuffisante et à laquelle on n'a pas accès (ni vous, ni un réparateur si le locataire du bas est absent).
En réalité, vous avez signé le bail de location d'un logement qui ne répond pas aux normes .

Donc il vous reste deux solutions
- résilier le bail, au plus vite, pour trouver un autre logement
- entamer une procédure en dommages intérêts contre le bailleur, pour cause de logement impropre à la location (il y a suffisamment de griefs à faire valoir). Mais ce type de procédure est long et incertain.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés